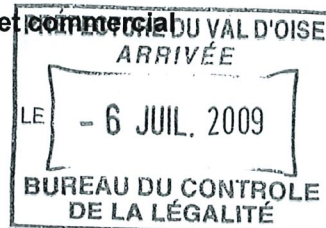




E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE GUYON

**Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial DU VAL D'OISE**Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil d'administration

Délibération n° 2009 – 023 du 17 juin 2009

Objet : Paiement à AXA (organisme de mutuelle et de prévoyance) de l'arriéré de cotisation 2008

L'an deux mille neuf, le 17 juin 2009 à 10 heures, s'est réuni au Conseil général du Val d'Oise, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche Guyon dûment convoqué le 17 juin 2009.

**Etaient présents :****Administrateurs**

- Président : Jean-Pierre Muller, Vice-président du Conseil général du Val d'Oise, conseiller général du canton de Magny-en-Vexin.
- Représentant la Préfecture du Val d'Oise : Patrice Pennel
- Représentants du Conseil général du Val d'Oise : Jean-Pierre Barentin, Conseiller général du canton de Taverny, - Raymond Lavaud, Conseiller général du canton de Beauchamp
- Représentant de la commune de La Roche Guyon : Christine Forge, Maire
- Propriétaire du Château : Guy-Antoine de La Rochefoucauld

**Personnalités qualifiées**

- Personnalité désignée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
- Personnalité désignée par le propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld
- Personnalité désignée par le Conseil général du Val d'Oise : François Dupille

**Représentant du personnel : Olivier Lopes****Absents-excusés ayant donné un pouvoir :****Nombre de membres en exercice : 18****Nombre de membres présents : 12****Nombres de votants : 13****Absents**

- Marie Christine Devevey, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France
- Daniel Lehleyder, conseiller municipal, personnalité désignée par la commune de La Roche Guyon
- Guy Paris, conseiller général du canton de Vigny
- Gérard Seimbille, conseiller général du canton de Pontoise
- Bernard Toub Blanc, personnalité désignée par le Conseil général du Val d'Oise

**Etaient également présents :**

- Gwenola Ferran, Direction de l'Action Culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon
- Marie-Laure Atger, Administratrice de l'E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon
- Marie Christine Dodier, E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon

**CONSIDERANT,**

- La différence d'interprétation de l'organisme de mutuelle et prévoyance (AXA) et de l'EPCC quant à leurs relations contractuelles aux taux de cotisations pratiqués
- Qu'AXA réclame à l'EPCC des arriérés de cotisations à l'EPCC depuis l'année 2007
- Qu'était prévu au budget primitif 2009 la somme de 15.600€ pour le paiement des sommes suivantes :
  - Contrat prévoyance (exercice 2007) : 115,06€
  - Contrat mutuelle non cadres (exercice 2007) : 6.193,04€
  - Contrat mutuelle non cadres (exercice 2008) : 9.064€s'élevant à 15.372,10€ afin de régler ce litige
- Qu'AXA réclame également le paiement de sommes complémentaires sur les exercices 2008 et 2009 (contrats mutuelle cadres et non-cadres et prévoyance)
- Que malgré ces arriérés de cotisations réclamés par AXA, les prestations ont continué d'être assurées
- Qu'une négociation doit être menée avec AXA pour établir de nouveaux contrats

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU** la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

**VU** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

**VU** les statuts de l'E.P.C.C.,

**Après en avoir délibéré, charge le directeur de l'établissement de mener une négociation avec AXA afin d'établir un nouveau contrat. Dans le cadre de cette négociation, le conseil d'administration autorise le directeur à verser la somme maximum de 7.800€ à AXA au titre d'arriérés de cotisations.**

**En cas de refus par AXA, le directeur est chargé de consulter d'autres organismes de mutuelle et prévoyance.**

Abstentions :   
Votes contre :   
Votes pour : *unanimité*

Pour extrait conforme au registre des délibérations

**Le Président de l'E.P.C.C.  
Jean-Pierre Muller**